

(N° 97.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 9 JUIN 1869.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1870.

(Voir les n° 78 et 126 de la Chambre des Représentants et le n° 77 du Sénat.)

Présents : MM. le Baron GRENIER, faisant fonctions de Président; BISCHOFFSHEIM,
le Comte DE MÉRODE, le Baron VAN CALOEN, ZAMAN et FORTAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

L'examen du projet de Budget du Ministère des Finances pour l'exercice de 1870, s'élevant à fr. 13,174,380, n'a soulevé aucune discussion dans le sein de votre Commission des Finances. Elle a, en conséquence, l'honneur de vous en proposer l'adoption. Cette résolution a été prise à l'unanimité des membres présents.

Le Président,
Baron GRENIER.

Le Rapporteur,
FORTAMPS.